

**Galerie Bortier, rue de la Madeleine, 55 – rue Saint-Jean, 17-19
1000 Bruxelles**

Dossier 04/PFU/1984947

Réaction l'enquête publique

urb.commissionconcertation@brucity.be

Mesdames, Messieurs les membres de la Commission de concertation de Bruxelles-Ville,

Par la présente, je vous prie de prendre note de mon opposition à la transformation de la Galerie Bortier en « food court », effective depuis bientôt un an maintenant.

Je me permets avant tout de rappeler qu'en septembre 2023, cette transformation, alors à l'état de projet, avait fait l'objet d'une pétition de soutien aux libraires qui avait recueilli plus de 13.000 signatures.

La Régie foncière et la Ville de Bruxelles ont ignoré ce soutien et donné carte blanche au nouvel exploitant du lieu pour mener à bien les travaux, faisant l'impasse sur l'enquête publique et la publicité des débats qui auraient dû se tenir en amont des transformations.

C'est donc placés devant le fait accompli qu'il nous est enfin permis de « réagir » aujourd'hui, et cela uniquement parce que des plaintes ont été déposées, à juste titre, pour absence de permis. Sans ces plaintes, même le débat a posteriori n'aurait pas été possible. Une attitude inacceptable, tant dans le chef des autorités bruxelloises que du nouvel exploitant du lieu, qui ont clairement tenté de se soustraire à une réglementation qui s'impose à toutes et à tous.

Voici mes remarques et commentaires :

1. Je dénonce le manque de transparence dans le processus d'attribution de la gestion de sept cellules de la Galerie à la S.A. Choux de Bruxelles, qui n'avait pas pris part à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de janvier 2022, comme le confirment les documents demandés au service juridique de la Ville de Bruxelles et publiés sous ce lien : <https://www.bruxelles.be/acces-aux-documents-administratifs>
2. Je dénonce la réalisation de travaux et de transformations sans permis et sans débat démocratique préalable,
3. Je m'oppose à la demande de changement d'utilisation/affectation de 6 commerces et de la Salle d'Exposition de la Galerie en commerces HORECA, dans un quartier qui présente déjà une surabondance d'offre de restauration,
4. Je déplore l'absence de vision de la part des autorités de la Ville de Bruxelles, s'obstinant à vouloir faire de cette oasis de tranquillité, unique mais fragile parce que singulière, un enième food market dans un lieu qui ne s'y prête pas : plusieurs restaurateurs ont d'ailleurs déjà quitté le navire, faute de rentabilité,
5. Je m'étonne et m'inquiète de ne trouver aucune trace, dans la demande de permis, de l'offre de

« privatisation totale ou partielle » pour des événements festifs, en soirée (jusqu'à 300 invités), que l'on trouve sur le site du nouvel exploitant : <https://bortier.be/en/organize-an-event/>. Cette privatisation d'un lieu public et classé (!) n'est pas acceptable, d'autant que la galerie constitue la sortie de secours de la Salle de la Madeleine. Avons-nous affaire à un nouveau passage en force vers une Galerie Bortier « by night » sans permis ?

6. Je soutiens la suggestion de la CRMS (Commission Royale des Monuments et des Sites) qui, dans son avis du 9 juillet 2025, « invite à élaborer un plan de gestion patrimoniale, afin d'assurer une gestion cohérente et harmonieuse de la galerie, et d'encadrer les éventuelles rotations d'occupation dans un souci constant et sur le long terme de respect de sa valeur patrimoine ».

Je vous remercie de reprendre toutes ces remarques au procès-verbal de l'enquête publique.